

**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique centrale**
Trente-sixième réunion
11-12 novembre 2020 (Visioconférence)

**Rapport de la trente-sixième réunion du Comité
intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts
pour l'Afrique centrale**



I. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale a organisé les 11 et 12 Novembre 2020 par visioconférence la trente-sixième session du Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et Experts pour l'Afrique centrale. La session porte sur le thème « **Bâtir les compétences pour la diversification économique en Afrique centrale** ».

2. L'objectif principal de la réunion était de procéder à un état des lieux des compétences et autres savoirs en appui à la diversification économique en Afrique centrale, d'identifier les défis, contraintes et opportunités, et de proposer des recommandations sur la stratégie de formation et de mobilisation des compétences nécessaires à la transformation structurelle des économies de la sous-région.

3. La réunion visait également à examiner les questions statutaires relatives au fonctionnement du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale à savoir : i) le rapport d'activités du Bureau pour la période 2019-2020 ; ii) le rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région ; et iii) le rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale.

II. Participation

4. Près d'une centaine de personnes ont pris part à cette réunion virtuelle. Les pays suivants ont y été représentés : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

5. Y ont également pris part, les délégués des institutions suivantes : la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne (UE).

III. Cérémonie d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Madame Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale de la République du Congo. Trois allocutions y ont été prononcées par, respectivement Madame Vera Songwe, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Madame María Del Mar Bonkanka Tabares Présidente sortante du CIE, cheffe de la délégation de la République de Guinée équatoriale et S.E.M la Ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas qui a ouvert les travaux de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts de l'Afrique centrale.

IV. Élection du Bureau

7. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau composé des membres ci-après :

Président : République du Congo

Vice-Président : République du Tchad

Rapporteur : République du Cameroun

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail.

VI. Déroulement des travaux

9. Les travaux se sont déroulés de manière virtuelle. Les éléments majeurs du document « Bâtir les compétences pour la diversification économique en Afrique centrale », rapport de base de la réunion, ont été présentés dans le cadre d'un dialogue de haut niveau incluant des experts du BSR-AC et d'autres personnes-ressources externes.

A. Dialogue de haut niveau sur le thème « Révolutionner les compétences pour la diversification économique en Afrique centrale à l'ère de la COVID-19 - un appel pour reconstruire en mieux ».

10. Le dialogue de haut niveau a porté sur les questions clés relatives au développement des compétences en Afrique centrale telles que soulignées dans le rapport « Bâtir les compétences pour la diversification économique en Afrique centrale ».

11. Le panel était composé de S.E.M. Gabriel Dodo Ndoke, Ministre des mines, de l'industrie et du développement technologique du Cameroun ; Mme. Irmgard Nubler, économiste au BIT ; M. Amir Mougache, Professeur d'ingénierie électrique à l'université de N'Djamena au Tchad ; de M. Jean Luc Mastaki, économiste au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale et de M. Antonio Pedro, Directeur du Bureau. Les participants sont intervenus par le biais de la section « *Chat de l'évènement* » de la plateforme *Interprefy* utilisée à ce propos. La modération du Dialogue de haut niveau a été assurée par M. Abel Akara, expert en communication au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale.

12. D'entrée de jeu, lors des débats, les participants ont identifié le déséquilibre sur le marché du travail comme obstacle aux choix de profession. En effet, les jeunes s'orientent vers les professions littéraires parce que ces dernières leur permettent un accès à un travail administratif dans le secteur public. En conséquence ils manifestent un désintérêt pour les professions techniques, scientifiques et d'ingénierie. Ce déséquilibre pose la question des signaux que la société envoie aux jeunes et qui les guident dans leurs choix de carrière tout en soulignant un faible lien entre les besoins en ressources humaines des secteurs et les choix de carrière des jeunes.

13. Pour les panelistes, le manque de transformation des matières premières constitue un des grands défis auxquels font face les économies de la sous-région. Cette situation a été identifiée comme une occasion manquée d'offrir aux jeunes une large gamme de compétences qui assureraient la promotion d'un développement industriel. Ils ont recommandé aux pays de la sous-région la mise en place des mesures visant à conférer de la valeur ajoutée aux produits locaux afin de permettre aux jeunes de bénéficier de formation dans les métiers et sur la place de travail au sein des industries.

14. Les débats sur les qualifications et les compétences ont accordé une place de choix à la question du savoir-faire concret et de la mesure dans laquelle les diplômés offrent un signal adéquat quant à ce choix de carrière. Les panélistes ont souligné la nécessité pour les entreprises de pouvoir décrypter ce qu'un demandeur d'emploi sait faire concrètement, ceci n'étant pas souvent bien signalé ni par les diplômés, ni dans la demande d'emploi, encore moins dans le curriculum vitae. Les experts ont exhorté les employeurs à accorder une importance au parcours de l'individu, à travers une meilleure reconnaissance des compétences acquises sur le lieu de travail.

15. Les participants ont souligné la nécessité de faire face à la problématique de l'inadéquation formation-emploi en Afrique centrale en renforçant l'attractivité des filières de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) qui permettront à la sous-région de disposer des ressources humaines capables de l'éloigner d'un modèle de développement fondé sur une forte dépendance des exportations des matières premières.

16. Les experts de haut niveau ont exhorté les responsables de la sous-région à s'inspirer des modèles réussis dans la promotion des Zones économiques spéciales (ZES) et autres pôles industriels comme socles du développement des compétences à travers leurs partenariats inclusifs avec des institutions de formation et de recherche et l'industrie.

17. D'autres modèles innovants de promotion des compétences suggérés ont porté sur la reconnaissance du rôle de la diaspora ainsi que celui de la mobilité des compétences facilitée par leur certification dans une sous-région mieux intégrée et où la libre circulation des personnes est renforcée.

18. Dans son appel à l'amélioration du modèle d'apprentissage, le panel a souligné l'urgence d'une révolution de compétences et la promotion d'une société d'apprentissage comme condition nécessaire pour permettre aux pays majoritairement pauvres de l'Afrique centrale d'amorcer une dynamique favorable à la complexification des systèmes de production et à l'amélioration de la productivité et la diversification économique. Le panel a également insisté sur la création d'un environnement facilitant le transfert des acquis de la formation en milieu de travail à travers la promotion de l'innovation et le renforcement de liens entre l'école et les métiers.

19. Les panelistes ont demandé aux pays de l'Afrique centrale qui, bien que disposant de capacités limitées, de s'inspirer des pays qui ont réussi leurs processus de diversification comme la Corée du Sud, le Japon et la Chine. Ces pays ont le dénominateur commun d'avoir aligné leurs stratégies d'apprentissage et de développement des compétences sur leurs ambitions de diversification économique. Leurs programmes scolaires ont été mis au défi de pouvoir répondre aux besoins d'une économie transformée.

20. La méthodologie d'enseignement ainsi que les capacités à développer des projets et des méthodes exploratoires ont été mentionnées comme base d'un système de développement des compétences agile. Les panelistes ont aussi exhorté les acteurs de l'éducation à élaborer une méthodologie d'enseignement qui permettra à l'étudiant de prendre plaisir à apprendre, et surtout éviter de le crispier par des punitions inutiles. Appelant à l'assainissement de l'environnement d'apprentissage, les experts ont souligné le rôle clé des entreprises. Ces dernières ont un rôle crucial dans le système productif national ainsi que dans tout processus d'apprentissage. L'exemple des pays comme la Corée du Sud, le Japon, et la Chine dans la promotion des investissements directs étrangers, comme moyen de développement des compétences particulières ayant facilité l'intégration des pays dans diverses chaînes de valeurs globales, a été souligné.

21. Les experts ont indiqué le rôle indispensable de la famille et de l'environnement social, en général, dans le développement de la curiosité de l'étudiant qui demeure capitale pour l'adoption de nouvelles technologies. Ils ont encouragé les universités et autres centres de formation à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour offrir des programmes en ligne susceptibles de profiter à une majorité de la population, surtout les jeunes.

22. La réunion a fustigé le manque d'opportunités offertes à la jeunesse de la sous-région pourtant talentueuse. Elle a recommandé des stages et des incitations des entreprises au premier emploi, tout appelant à la promotion des plateformes d'échanges entre l'école et l'industrie.

23. Le panel a encouragé l'adoption du modèle 70-30 dans la sous-région. Celui-ci se traduit par l'orientation de 70 % d'étudiants inscrits dans le domaine des STIM et 30 % dans le domaine des lettres et sciences humaines. Les experts ont souligné que l'un des piliers majeurs de la réussite de cette stratégie a été la substitution des importations par les produits locaux transformés portée par une forte volonté politique qui se traduit par des subventions et des bourses encourageant les entreprises et les jeunes à s'orienter vers les STIM.

24. Les experts ont exhorté la sous-région Afrique centrale à mieux identifier ses valeurs avant de lancer un processus de catégorisation de forces par secteur. Une telle approche permettra à chaque pays de cerner ses atouts et investir ainsi dans l'adéquation entre offre et demande des biens et services ainsi que dans le développement des compétences appropriées à la situation réelle. À titre d'exemple, le Tchad, avec ses 96 000 000 de têtes de bétail, pourrait définir des politiques de développement des compétences spécifiques à la chaîne du froid nécessaire à une progression dans les chaînes de valeur globales de viandes. En plus de développer des partenariats avec secteur privé, les pays de l'Afrique centrale devraient améliorer la place réservée au développement des compétences dans leurs stratégies de diversification économique et plans de développement nationaux.

25. Les Zones économiques spéciales (ZES) comme espaces de concentration des activités économiques qui créent un écosystème nécessaire à l'attraction des investissements nationaux et étrangers, ont été identifiées comme pôles de développement et de partage des compétences. Les experts ont noté que la mise en place de ces zones peut contribuer au développement des compétences à travers des partenariats avec les instituts de formation et la promotion de l'accès aux technologies. Pour des pays dominés par le secteur informel avec une forte concentration de PME, les investissements cristallisés par les ZES pourraient profiter à l'économie locale à travers une meilleure promotion du contenu local, des politiques d'approvisionnement local et de la sous-traitance avec les entreprises étrangères. Des ZES ouvertes aux PME locales

serviront de courroie de transmission des savoirs et compétences aux entreprises locales. Les pays de l'Afrique centrale devraient s'inspirer du modèle de la République démocratique du Congo (RDC), du Ghana et de l'Afrique du Sud dans la promotion de l'approvisionnement et du contenu local dans le secteur minier.

26. Les ZES constituent ainsi des outils pertinents pour l'industrialisation aussi bien au niveau national que sous-régional. Elles offrent un cadre de collaboration entre entreprises et acteurs opérant dans divers domaines, incluant les universités et centres de formation et constituent un cadre adéquat de promotion de l'innovation. Le Plan régional d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE) en cours d'élaboration offre une meilleure opportunité pour renforcer la pratique des ZES transfrontalières ainsi que la certification, la mobilité et la portabilité des compétences dans la sous-région.

27. Les experts ont encouragé les États membres à tirer profit des expériences de leur diaspora pour le développement des compétences et proposer des solutions aux problèmes de gouvernance, de lenteur administrative et de manque de volonté politique, lesquels constituent autant d'obstacles à la participation active de la diaspora au processus de développement de compétences en Afrique centrale.

28. Les experts ont reproché aux politiques traditionnelles de développement des compétences, financé par les bourses scolaires et la promotion de la formation à l'étranger, d'avoir manqué d'intégrer le volet création d'entreprises aux fins d'une meilleure insertion des jeunes diplômés revenus de l'extérieur. Ils ont fait remarquer que bien de pays de la sous-région, comme le Cameroun, ont mis en place des politiques visant à encourager le retour et la mise en valeur des compétences acquises par la diaspora.

29. Le panel a, par ailleurs, souligné l'intérêt de renforcer la culture de l'entreprise, largement ignorée dans le processus de transmission de connaissances dans les écoles. Les cadres, responsables du développement des compétences ont été invités à encourager les compétences souples, notamment la capacité à poursuivre la formation continue, le travail en équipe, la communication et l'innovation. La mobilité des ressources humaines quant à elle devra reposer sur l'harmonisation des curricula de formation et la création d'un marché commun de travail dans la sous-région. La sous-région devra s'inspirer de l'expérience et des meilleurs pratiques de l'Union européenne (UE). L'Union européenne a, en effet, réussi à mettre en place un cadre commun d'accréditation et de certification des compétences plaçant ainsi une meilleure portabilité des compétences au cœur du processus d'intégration régionale.

30. Les panelistes ont rappelé que la diversification économique, la création d'un écosystème favorable au développement des compétences, et l'utilisation durable des ressources devaient être au cœur du processus de développement de l'Afrique centrale. Ils ont souligné que la pandémie de la Covid-19 et les perturbations qu'elle induit sur les chaînes d'approvisionnement et le commerce international ont créé une nouvelle dynamique qui souligne l'urgence de développer le tissu industriel de la sous-région et renforcer les capacités productives locales en termes d'inputs et autres produits essentiels.

31. La CEA a souligné la nécessité de faire de la décennie 2020-2030 la décennie de la diversification économique afin de mobiliser les énergies autour de la promotion de la diversification économique longtemps souhaitée mais qui tarde à prendre forme dans la sous-région. La décennie de la diversification ainsi que la mobilisation des acteurs qu'elle implique s'aligneront sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies) à

travers son objectif de développement durable 8 (ODD 8) qui promeut le travail décent pour tous et l'ODD 9 relatif à une industrialisation durable et inclusive.

32. Des exposés et communications des panelistes et des débats du groupe d'experts, il s'est dégagé les recommandations majeures ci-après :

- a) La nécessité d'améliorer le modèle d'apprentissage en cours dans la sous-région et d'y promouvoir une société d'apprentissage qui offre des compétences aux jeunes, une révolution de compétences permettant aux pays majoritairement pauvres d'amorcer une dynamique favorable à la complexification des systèmes de production, à l'accroissement de la productivité et la compétitivité et à la diversification économique.
- b) Promouvoir un environnement encourageant la formation en milieu de travail et consolidant la culture de la formation continue.
- c) Encourager les inscriptions des étudiants dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et promouvoir l'investissement dans la technologie et l'innovation.
- d) Mettre en place des stratégies d'apprentissage alignées sur les plans et programmes de diversification économique des pays et permettre au système scolaire de pouvoir répondre aux besoins d'une économie transformée et de l'industrie à travers des partenariats innovants et inclusifs.
- e) S'inspirer des modèles et meilleures pratiques identifiées ailleurs et faire des ZES les fleurons du développement des compétences et améliorer leurs liens avec la PME locales à travers une politique active de contenu local, sous-traitance et approvisionnement porteuse de transfert de compétences à l'économie locale.
- f) Encourager le développement des compétences souples incluant la culture de l'entreprise ainsi que la communication, le travail en équipe, l'innovation et la capacité à continuer de se former en plus de la promotion des compétences cognitives.
- g) Faciliter l'harmonisation des curricula de formations, l'accréditation et la certification des compétences acquises, le développement des zones économiques spéciales transfrontalières et la création d'un marché de travail commun comme gages de la portabilité des compétences en s'inspirant des expériences de l'Union européenne, l'Inde et autres pays innovants.
- h) Initier des études qui permettent d'éclairer les choix de la sous-région sur le profil des compétences requises et les efforts à consentir pour leur développement en s'inspirant des guides du Bureau international du travail (BIT) et mobiliser d'autres acteurs pour un meilleur accompagnement dans ce cadre.

B. Présentation du rapport d'activités du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale depuis la trente-cinquième session du CIE et du cadre stratégique pour l'année 2021

33. Le Secrétariat a présenté les résultats réalisés par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale pour la période allant de Septembre 2019 à Octobre 2020 à travers la mise en œuvre de son programme d'activités. Le communicateur a fait le point du restant des activités pour 2020 avant d'exposer le cadre stratégique pour l'année 2021.

34. Parmi les résultats du Bureau, on peut noter la reconnaissance sous-régionale du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale, comme institution de référence et centre d'excellence pour les questions de diversification économique et la transformation structurelle des économies de l'Afrique centrale.

35. Le secrétariat a présenté les différents appuis apportés par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale aux pays dans le cadre de l'élaboration et la finalisation de stratégies et vision de diversification économique et d'industrialisation en République du Congo, au Cameroun et au Tchad ainsi que les retombées y relatives. Il a exposé l'appui à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine au niveau des pays de la sous-région avant de souligner l'investissement du Bureau, à travers la convention UE-CEA, pour une levée progressive des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce ainsi les avancées, notamment la validation du projet de cadre juridique et réglementaire et le tarif extérieur commun (TEC) CEMAC-CEEAC pour lequel l'étude sur l'opérationnalisation de la libre pratique et des régimes de réexportations a été validée.

36. D'autres résultats du Bureau incluent les avancées découlant de l'itinérance (*Roaming*) sous-régional ainsi que les études menées sur les impacts socioéconomiques de la pandémie Covid-19 aux niveaux national et sous-régional.

37. Le Secrétariat a souligné les défis liés à un contexte difficile de la pandémie de la Covid-19 qui a affecté la mise en œuvre des activités du Programme et tiré des leçons de cette situation particulière. Le secrétariat a conclu son exposé en définissant le cadre stratégique du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale en 2021 et mis en exergue l'engagement du Programme de poursuivre l'accompagnement de la diversification à la fois horizontale et verticale des économies de la sous-région.

38. Le Comité a salué les efforts du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale pour son accompagnement des pays de la sous-région suffisamment fragilisés par la baisse des cours de matières premières, et du pétrole en particulier, ainsi que les effets socioéconomiques de la pandémie de la Covid-19 avant d'adopter le Rapport d'activités du Bureau.

C. Exposé de l'itinérance (*Roaming*) en Afrique centrale

39. M. D'Aronco, spécialiste des affaires économiques au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale, a présenté les progrès réalisés dans la mise en place d'un réseau unique en Afrique centrale. Après avoir rappelé le rôle clé que joue un tel développement dans un processus d'intégration sous-régionale, il a souligné que l'Afrique centrale était le seul espace en Afrique à n'avoir toujours pas opérationnalisé le

réseau unique sur toute son étendue. Il a noté que le processus de mise en œuvre de ce réseau a démarré en 2010 avec la réunion de sensibilisation organisée par le Bureau et souligné la lenteur du processus qui a pris 10 ans pour déboucher sur l'adoption du règlement communautaire supprimant les frais de l'itinérance en zone CEMAC au 1^{er} Janvier 2021.

40. S'agissant de l'impact du réseau unique sur la grille tarifaire de la sous-région, M. D'Aronco a souligné que le tarif appliqué pour les appels et sms entrants ou sortants dans la zone CEMAC en itinérance ne pourra pas dépasser le tarif le plus élevé de l'ensemble des opérateurs de la zone. Cette base de facturation restera aussi valide dans le cadre de l'itinérance pour les données. Elle ne pourra donc pas dépasser le tarif le plus élevé du mégaoctet dans le pays visité. Il a confirmé que l'incidence de cette démarche sur le consommateur sera importante car le tarif pour communiquer en itinérance passera à 100 francs CFA, soit une baisse de plus de 98 % à partir de janvier 2021.

41. En guise de recommandations, M. D'Aronco a encouragé la CEEAC à retranscrire les textes adoptés pour la mise en place d'un réseau unique dans sa zone. Il a appelé les opérateurs à se préparer à appliquer les dispositions réglementaires adoptées par la CEMAC sur la suppression des frais d'itinérance à compter du 1^{er} janvier 2021. L'expert a exhorté les États à accélérer l'application des dispositions réglementaires adoptées par les ministres afin d'avoir une itinérance effective au début de 2021. Il a appelé les partenaires techniques et financiers à accompagner la CEMAC dans le suivi de la mise en œuvre de ce projet et la CEEAC à étendre l'itinérance exonérée dans les autres pays de la sous-région.

42. M. D'Aronco a conclu sa communication par un vibrant appel à l'Afrique centrale de faire de la révolution numérique une priorité incontournable pour une diversification économique réussie dans la sous-région.

43. Les débats qui ont suivi cette présentation ont porté sur le partage des expériences des pays de la sous-région qui, de manière bilatérale, ont déjà mis en place ce système d'itinérance. Elles ont aussi souligné la nécessité de renforcer les possibilités de transferts d'argent entre pays de la sous-région utilisant les services offerts par les opérateurs de téléphonie mobile.

D. Présentation du rapport annuel sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales dans la sous-région : Intégration de la comptabilisation du capital naturel pour la réalisation de L'ODD 12 en Afrique centrale

44. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel de l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région consacré à l'intégration de la comptabilisation du capital naturel pour la réalisation de l'ODD 12 en Afrique centrale. M. Mamadou Malick Bal, spécialiste des affaires économiques au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale, a présenté le capital naturel comme un atout essentiel pour les pays de la sous-région pour lesquels il constitue une part importante de la richesse totale. Il a, toutefois, noté que la pleine contribution de ce capital n'est pas prise en compte dans les mesures économiques traditionnelles issues de la comptabilité nationale, comme le PIB. Le communicateur a analysé le système de comptes environnementaux et économiques mis en place par les Nations Unies pour mesurer la contribution des ressources naturelles telles que la pêche, les minéraux et les forêts au processus de développement. Il a noté que la pandémie de la COVID-19 offrait aux pays d'Afrique

centrale l'occasion de réévaluer leurs priorités et de mieux reconstruire leurs économies en adoptant des modes de consommation et de production durables et inclusifs.

45. Dans sa conclusion, M. Mamadou Bal a appelé à davantage d'efforts pour concrétiser les objectifs de développement durable avant l'échéance de 2030. Il a souligné que la consommation et la production durables sont essentielles pour permettre aux pays de l'Afrique centrale de réaliser une croissance économique soutenue et de réduire la pauvreté. Le secrétariat a indiqué que bien que la comptabilisation du capital naturel ne crée pas en soi des mécanismes pour l'atteinte des ODD, elle peut fournir un cadre utile, des éléments précieux, des leçons et des pratiques qui peuvent être mobilisés pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques ou les dispositions de gouvernance nécessaires à l'atteinte des ODD au niveau des pays.

46. Reprenant les messages clés de la communication de Mamadou Bal, Monsieur Antonio Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale, a indiqué que la CEA accordait une attention particulière à la question d'une meilleure prise en compte du capital naturel dans le PIB et répondre ainsi à la sous-estimation de la contribution du capital naturel en ce qui concerne les mesures courantes de la comptabilité nationale. Ces mesures traditionnelles masquent ainsi des opportunités sur lesquelles l'Afrique centrale pourrait s'appuyer pour mobiliser des financements additionnels pour la diversification économique et la transformation structurelle. Une meilleure comptabilisation du capital naturel conduirait à une réévaluation à la hausse du produit intérieur brut de la région, donnant ainsi une idée plus juste de la contribution de la sous-région à la richesse mondiale. M. Antonio Pedro a appelé la sous-région à s'inspirer notamment des travaux de la Banque mondiale pour développer des indicateurs de richesse qui font justice à la contribution du capital naturel à travers le projet WAVES (comptabilité de la richesse et valorisation des services des écosystèmes).

47. Les experts ont posé un certain nombre questions qui ont porté principalement sur les approches de mesure du capital naturel et les canaux de transmission de ses effets sur le financement du développement. Le directeur du le projet WAVES a indiqué qu'une meilleure mesure du capital naturel de la sous-région Afrique centrale conduirait à une appréciation juste de la richesse de cette région à travers notamment une meilleure prise en compte de ce capital dans la mesure du PIB. Cette richesse peut alors servir de levier de financement pour les plans de diversification de la sous-région dans la mesure où elle élargit la base fiscale des pays et permet de mobiliser les financements verts et autres financements innovants. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale a cité l'exemple des échanges dette-nature qui permettent à certains pays d'obtenir un allègement ou un rachat à moindre coût de leurs dettes en échange de la garantie de préserver la nature. Le directeur du Bureau sous-régional a indiqué que ce n'était là qu'un mécanisme parmi d'autres par lesquels une meilleure mesure du capital naturel pouvait conduire à la mobilisation des nouvelles sources de financement pour les pays de la sous-région ainsi qu'un élargissement de l'espace fiscal dont ils ont besoin pour conduire des politiques de diversification économique respectueuses de l'environnement.

48. Les experts ont appelé le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale à jouer un rôle clef dans le renforcement des capacités des États pour la comptabilisation du capital naturel, mobiliser ces résultats pour un meilleur financement du développement et impliquer le secteur privé autour des opportunités offertes par l'économie verte tout en renforçant ses capacités pour des investissements dans le secteur.

E. Communication sur la boîte à outils de Planification et évaluation intégrée (IPRT), les ODD et l'Agenda 2063

49. La CEA a présenté sa boîte à outils intégrée de planification et de reportage (IPRT). La boîte à outils a été développée pour aider les pays africains à adopter et intégrer simultanément le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans les plans de développement nationaux, d'une manière harmonisée.

50. La CEA a souligné que l'IPRT contribue également à réduire les coûts de transaction liés au rapportage sur les programmes régionaux et mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, ainsi que d'autres engagements, notamment le Cadre de Sendai et le Programme d'action pour les pays les moins avancés.

51. Concrètement, l'IPRT permet de surveiller les progrès accomplis dans le cadre du développement national d'un pays, par l'utilisation des données nationales et le suivi de l'évolution du pays par rapport aux objectifs et cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Il permet d'évaluer la marche d'un pays ou d'une région vers les ODD à l'aide de la base de données des indicateurs mondiaux des Nations Unies et d'autres sources de données et rapports internationalement reconnus tels que les données du *Sustainable Development Goals Center for Africa* utilisées pour générer le rapport sur l'indice ODD.

52. Les experts ont recommandé au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale de faciliter l'accès des autres États membres à la formation sur la boîte à outils de Planification et évaluation intégrée (IPRT) sur les ODD et l'Agenda 2063 et renforcer ainsi l'approche intégrée de leurs politiques. Ils ont aussi encouragé les pays à exprimer leurs besoins, identifier les personnes ressources et permettre à la CEA de les accompagner à travers l'organisation de la formation, comme elle l'a fait pour la République du Congo et le Cameroun.

VII. Questions diverses

53. Aucun point n'a été soulevé sous cette rubrique.

VIII. Thème, date et lieu de la prochaine réunion du CIE

54. Le thème du prochain CIE est le suivant : « **Promouvoir une gouvernance effective, un leadership inclusif et des agents de changements pour la diversification économique en Afrique centrale** ». Les participants ont adopté ce thème à l'unanimité et exhorté le Secrétariat à le peaufiner pour une formulation définitive.

55. L'urgence de lancer les pourparlers sur la date du prochain CIE et les possibilités de le tenir à Brazzaville en République du Congo a été soulignée par la réunion qui a recommandé au Secrétariat de prendre action dans ce sens.

IX. Adoption du communiqué final

56. À l'issue de débats, le Secrétariat a présenté un relevé succinct des recommandations de la Session qui a été adopté par les participants moyennant quelques révisions.

X. Clôture

57. À l'issue des deux jours de travaux, M. Franck Corneille Mampouya M'bama, Directeur général du plan et du développement de la République du Congo et Président de la Session, a exprimé sa gratitude au Comité pour l'honneur qui lui a été fait en lui attribuant la responsabilité de présider le bureau de la trente-sixième session du CIE. Il a mesuré, à sa juste valeur, l'ampleur de la tâche qui lui incombe et s'est engagé à ne ménager aucun effort pour assurer une bonne représentation du bureau.

58. M. Ferdinand Sosthène Likouka, Directeur de cabinet a prononcé l'allocution de clôture au nom de Madame la Ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas. Il a félicité les participants et les organisateurs pour le succès des travaux. Il a souligné que le CIE a apporté une réelle contribution à la mise en œuvre du Consensus de Douala, plaidoyer pour la conception et la réalisation de stratégies de diversification, et de politiques industrielles intelligentes et spécifiques au contexte de l'Afrique centrale.
